



Conseil économique et social

Distr. générale
2 mai 2001
Français
Original: anglais

Session de fond de 2001

New York, 2-27 juillet 2001

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	4-102	3
A. Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat	6-8	3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	9-14	4
C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	15-18	4
D. Programme des Nations Unies pour le développement	19-35	5
E. Programme alimentaire mondial	36-48	8
F. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)	49	10
G. Organisation internationale du Travail (OIT)	50-56	10
H. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	57	12

* E/2001/100.

I.	Organisation mondiale de la santé	58–83	12
J.	Fonds monétaire international	84–96	17
K.	Union postale universelle	97–98	19
L.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	99–101	19
M.	Organisation de l'unité africaine	102	20

I. Introduction

1. À sa session de fond de 2000, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2000/30, en date du 28 juillet 2000, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

2. Au paragraphe 17 de sa résolution 55/139 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de continuer à envisager, en consultation avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les mesures appropriées tendant à coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

3. Les informations présentées par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies sur leurs activités concernant les territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre d'institutions spécialisées et d'organismes ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial. Divers organismes ont renforcé leurs programmes d'aide ou comptent en financer de nouveaux au moyen de leurs ressources budgétaires propres, en plus des contributions qu'ils apportent en tant qu'agents d'exécution de projets financés par le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organisme d'assistance.

5. Le PNUD a continué de financer un certain nombre de projets d'aide, en collaboration étroite avec d'autres institutions et organismes.

A. Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

6. Bien que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat n'ait entrepris aucune activité se rapportant expressément aux résolutions susmentionnées, l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session extraordinaire, a adopté un document intitulé « Nouvelles initiatives de développement social » (résolution S-24/2 du 2 juillet 2000), dans lequel elle appelle les gouvernements à s'engager à « prendre de nouvelles mesures efficaces pour éliminer les obstacles qui s'opposent à la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier des peuples coloniaux et des peuples vivant sous l'occupation étrangère, et qui continuent de nuire à leur développement économique et social, portent atteinte à la dignité et à la valeur de la personne humaine et doivent être combattus et éliminés » (ibid., annexe, sect. III, par. 18).

7. En outre, si la Division de l'analyse des politiques de développement du Département tient à jour une liste d'une centaine de pays afin de suivre l'évolution de leur commerce et de leur développement et d'en rendre compte dans la publication annuelle intitulée *La situation économique et sociale dans le monde*, elle ne prend en considération que les États dont la population est supérieure à 100 000 habitants. Malheureusement, les 17 territoires non autonomes ont généralement un peuplement inférieur à ce chiffre ou ne recueillent pas de données statistiques sur lesquelles la Division pourrait s'appuyer pour suivre l'évolution et le développement de l'économie mondiale, voire les deux à la fois. Cependant, si des données détaillées étaient publiées, elles seraient prises en compte dans l'étude de la Division.

8. Enfin, la Division du développement durable, par l'intermédiaire de son Département des petits États insulaires en développement, collabore étroitement avec l'Alliance des petits États insulaires, qui compte parmi ses membres plusieurs territoires non autonomes.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

9. Bon nombre de membres ou membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sont des pays défavorisés. Certains sont des territoires non autonomes dont le développement exige qu'ils surmontent de nombreux obstacles, allant de leur lourde dépendance à l'égard de l'aide étrangère à leur vulnérabilité face à des catastrophes naturelles telles que les cyclones et les inondations. La CESAP accorde donc un rang de priorité élevé à ses membres défavorisés. Guam, la Nouvelle-Calédonie, les Samoa américaines et les Tokélaou sont des territoires non autonomes situés dans la région de l'Asie et du Pacifique. Parmi eux, c'est la Nouvelle-Calédonie qui a participé le plus aux activités de la CESAP en 2000; elle a notamment assisté à la cinquante-sixième session de la Commission, à la sixième session de l'organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique et à la douzième session du Comité de statistique.

10. L'organe spécial a délibéré sur deux questions importantes pour les pays et les territoires non autonomes insulaires du Pacifique, Nouvelle-Calédonie comprise, à savoir le transport et la protection de l'enfant. Il a adopté un ensemble de recommandations ayant expressément trait aux actions que les gouvernements, les donateurs bilatéraux et internationaux et les organisations régionales et sous-régionales devraient mener dans ces domaines. Le Comité de statistique a notamment débattu longuement du rôle de la technologie de l'information et de ses incidences sur les travaux statistiques. La communauté internationale ayant émis le désir de disposer d'une large série d'indicateurs de développement qui permettent de mesurer les progrès économiques et sociaux, le Comité, en se penchant sur la question, s'est soucié de la nécessité de prendre en compte les besoins et les ressources des pays, notamment dans la sous-région du Pacifique, qui disposent de systèmes statistiques moins perfectionnés.

11. En 2000, la Nouvelle-Calédonie a également bénéficié de trois missions consultatives dans les domaines du développement économique et de la planification stratégique, menées par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, dont les locaux sont à Vanuatu.

12. Bien qu'il ne soit pas membre de la CESAP, le Timor oriental est un territoire non autonome de la région, ce qui explique que la Commission ait porté un

vif intérêt à ses efforts de développement. Le pays est en cours de reconstruction et doit surmonter d'énormes obstacles pour se développer. Ainsi, les besoins du territoire sur le plan du développement étant considérables, la CESAP a parfaitement conscience, compte tenu des ressources limitées dont disposent les Nations Unies, qu'il est préférable de coordonner ses programmes d'assistance technique avec les institutions des Nations Unies intéressées et les autres organisations qui offrent actuellement une assistance au territoire.

13. Après avoir reçu une demande d'assistance technique émanant de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), la CESAP, en consultation étroite avec celle-ci, a accepté d'envoyer au Timor oriental, en avril 2001, une mission d'évaluation des besoins chargée d'étudier les moyens de répondre à cette demande et de formuler des recommandations à cet effet. L'ATNUTO a demandé l'assistance de la CESAP dans les quatre domaines prioritaires suivants : élaboration de politiques monétaires, financières et de change; analyse des gisements terrestres d'hydrocarbures et de minéraux; informations sur le traitement préférentiel dont peuvent bénéficier les pays insulaires en développement et les pays moins avancés; perspectives de renforcement des capacités nationales dans le domaine des négociations commerciales et des finances internationales.

14. La mission de la CESAP prévoyait d'évaluer les besoins spécifiques du pays en s'attachant tout particulièrement à repérer des responsables locaux en vue des activités futures, à faire le point sur les données publiées et les informations concernant les domaines prioritaires, à évaluer la capacité des institutions existantes de s'attaquer à ces questions, à faire des propositions concernant les activités futures de la CESAP ainsi qu'à émettre des suggestions pour les activités à moyen terme que la Commission pourrait mener en collaboration avec d'autres organismes tels que la Banque asiatique de développement.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

15. Depuis 1994, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) contribue au soutien apporté, à l'échelle du système, à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États

insulaire en développement¹. Les quelques territoires non autonomes qui relèvent de cette catégorie bénéficient des activités de la CNUCED en faveur des petites économies insulaires, et plus particulièrement de ses travaux de recherche sur les problèmes auxquels celles-ci doivent faire face. Bien que recevant un soutien non négligeable de leur métropole, les territoires insulaires non autonomes n'en souffrent pas moins de problèmes de vulnérabilité généralement analogues à ceux que connaissent, du fait de la mondialisation, les États insulaires indépendants. Dans le domaine économique, la CNUCED est prête à continuer d'aider les territoires insulaires non autonomes à : a) évaluer leur vulnérabilité; b) réduire leurs handicaps; c) renforcer leur spécialisation; et d) accroître leur participation au système commercial multilatéral.

16. Elle parraine et met en oeuvre des programmes de formation structurés destinés aux responsables, aux cadres et aux formateurs locaux dans le domaine du commerce maritime et de la gestion des ports et aide les pays à mettre en place leurs propres structures de formation à l'intention du personnel commercial et du personnel d'encadrement en début de carrière, grâce au Programme pour le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR). Ce service est à la disposition de tous les territoires non autonomes des Caraïbes.

17. Le secrétariat de la CNUCED mène des travaux de recherche et des activités de coopération technique dans le cadre de son programme de travail général, et plus particulièrement par l'intermédiaire de ses travaux sur les petits États insulaires en développement. Ainsi, en 2000, 552 personnes originaires de 20 pays, notamment des îles Caïmanes, des îles Vierges britanniques et de Montserrat, ont bénéficié des cours dispensés dans 22 matières par le réseau de la Trinité-et-Tobago du programme TRAINMAR. Au cours des quatre dernières années, ce réseau a formé presque 2 000 participants dans huit lieux différents.

18. À la demande de l'ATNUTO, la CNUCED a participé à l'établissement d'un bilan commun de pays au Timor oriental. Elle examine avec les donateurs potentiels la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires pour financer la mission et les éventuelles activités de coopération technique qui en découlent.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

19. Le PNUD met en oeuvre des programmes de coopération technique avec cinq territoires non autonomes britanniques des Caraïbes (Anguilla, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques et Montserrat) qui ont tous actuellement le statut de pays contribuant net. Ces programmes, dont le contenu est très variable, sont tous mis en oeuvre conformément aux règles de programmation et de fonctionnement du PNUD, l'accent étant notamment mis sur leur exécution par des entités nationales. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), notamment dans le domaine de l'allocation des ressources et de la coopération avec les contributeurs nets, s'appliquent pour l'essentiel à tous les aspects de la programmation réalisée avec ces territoires. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil économique et social influent aussi sur la nature du programme et sur les autres relations entre le PNUD et les territoires non autonomes.

20. La coopération entre le PNUD et les territoires non autonomes des Caraïbes est également influencée par les décisions et résultats des diverses conférences des Nations Unies et autres conférences, notamment la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement, le Sommet mondial de 1995 pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, et la Conférence internationale sur les petits États, tenue à Londres en 2000.

21. Les programmes du PNUD, établis par les nouveaux arrangements en matière de programmation et par toutes les décisions subséquentes du Conseil d'administration, restent axés pour l'essentiel sur la promotion du développement humain durable. Pour atteindre cet objectif, les activités ont été établies réparties de la façon suivante : a) élimination de la pauvreté et développement social; b) création d'emplois et moyens d'existence durables; c) conduite des affaires publiques, participation et autonomisation des femmes; et d) protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles.

Nouveaux arrangements en matière de programmation

22. Du fait de leur statut de contribuant net, la plupart des territoires non autonomes des Caraïbes ne peuvent bénéficier de l'aide que le PNUD accorde sous forme de subventions. En outre, les restrictions financières qui continuent de peser sur l'organisation ont fortement limité son aptitude à mieux satisfaire les besoins de coopération technique des territoires non autonomes des Caraïbes. Aux termes des arrangements relatifs à la répartition des ressources pour le cycle de programmation en cours, des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base ont été affectés à titre transitoire à Anguilla, aux îles Caïmanes, aux îles Turques et Caïques et à Montserrat. Ces allocations ont été faites contre remboursement, conformément à la décision 95/23 du Conseil d'administration du PNUD, et viennent à échéance en 2000. Les îles Vierges britanniques sont un territoire qui ne bénéficie pas de l'affectation de ressources de base. La coopération avec ce territoire accorde donc une grande importance à la mobilisation des ressources et au partage des coûts, y compris aux contributions de gouvernements et de tiers.

23. Outre les crédits qui leur sont alloués au titre des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base, certains territoires bénéficient du volet « Caraïbes » du programme régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En particulier, Anguilla, les îles Turques et Caïques et les îles Vierges britanniques profitent actuellement du projet régional élargi d'action en cas de catastrophe et de gestion des catastrophes pour les Caraïbes, financé dans le cadre du programme régional du PNUD. Les îles Turques et Caïques reçoivent en outre un financement apporté au titre de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes et de l'appui aux services techniques. Par ailleurs, en sa qualité de membre de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), Montserrat continuera de bénéficier de l'aide accordée au programme multi-insulaire des Caraïbes. Il en sera de même d'Anguilla et des îles Vierges britanniques auxquelles des avantages similaires continuent d'être accordés du fait de leur statut de membre associé auprès de l'OECO.

24. Le PNUD encourage également les territoires à recourir à d'autres mécanismes mondiaux, tels que le Programme de coopération technique entre pays en développement, le Programme « Associés pour le développement » et le Fonds pour l'environnement mon-

dial. Les gouvernements des territoires dont s'occupent les bureaux extérieurs du PNUD dans les Caraïbes continuent de bénéficier des services actuellement fournis par l'unité de ressources sous-régionales de la Trinité-et-Tobago.

Autres domaines d'assistance

25. Le PNUD a poursuivi ses activités dans les domaines d'intervention qui lui avaient été assignés dans le cadre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement. En particulier, le Réseau informatique des petits États insulaires en développement et le Programme d'assistance technique des petits États insulaires en développement sont devenus pleinement opérationnels, permettant à ces États, notamment aux territoires non autonomes, de profiter de ces programmes. Tous deux visent à accroître le flux d'informations relatives au développement durable entre les petits États et à fournir les connaissances techniques permettant de combler les lacunes en matière d'assistance technique par des échanges entre les petits États insulaires en développement et entre ces derniers et d'autres États et continuent de renforcer le processus d'intégration des territoires non autonomes dans le système mondial.

26. Les représentants résidents du PNUD affectés dans les territoires ont établi un réseau d'interlocuteurs des Nations Unies dans les gouvernements de ces territoires. Cette initiative a pour but de renforcer le dialogue et de promouvoir les contacts entre les territoires, le PNUD et les autres organismes des Nations Unies. Elle devrait notamment sensibiliser davantage les fonctionnaires et le public locaux aux possibilités de collaboration avec le système des Nations Unies. Par le biais de ce mécanisme, le PNUD peut jouer un rôle plus important en fournissant, dans son domaine de compétence, des conseils et des avis en matière d'orientation aux autorités des territoires.

27. Le PNUD a poursuivi ses efforts de concertation avec les autorités de plusieurs territoires des Caraïbes afin de déterminer les problèmes les plus graves auxquels elles se heurtent et de recommander des moyens d'utiliser efficacement l'assistance fournie par l'organisation. Cette tâche a été accomplie par les représentants résidents du PNUD qui, en outre, suivent souvent l'évolution de la situation sociale, économique et politique dans les territoires concernés. L'élaboration de programmes d'assistance technique appropriés se fonde sur le processus de consultation et l'examen

permanent de la situation de chaque territoire par le PNUD.

28. Outre le rôle qu'il joue dans les divers domaines mentionnés ci-dessus, le PNUD assure également la liaison et la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies. Cette fonction s'est souvent révélée utile pour déterminer les besoins des territoires et leur fournir une assistance, en particulier dans les situations d'urgence.

Domaines d'action privilégiés

29. L'assistance fournie par le PNUD aux territoires non autonomes des Caraïbes au titre du cycle de programmation en cours (1997-2000) privilégie les domaines suivants : a) élimination de la pauvreté; b) conduite des affaires publiques et renforcement des capacités; et c) gestion de l'environnement. Cela étant, et compte tenu des restrictions financières auxquelles le PNUD continue de devoir faire face dans la mise en oeuvre de ses programmes destinés aux contribuants nets, la stratégie actuelle du Programme consiste à faire jouer aux ressources disponibles un rôle de catalyseur, l'objet étant d'attirer des ressources des pays de programme eux-mêmes, ainsi que d'autres donateurs et du secteur privé.

Anguilla

30. Compte tenu de la diminution sensible de l'aide au développement fournie à Anguilla par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le financement du programme de coopération pendant le cycle en cours sera principalement assuré par le gouvernement du territoire sous forme de participation aux coûts. Le programme, tel qu'il a été approuvé, portera essentiellement sur la mise en valeur des ressources humaines et la gestion de l'environnement. On attend du PNUD qu'il apporte aux pouvoirs publics un appui important dans le domaine de la mobilisation des ressources, afin de porter au maximum la couverture et l'impact de l'aide extérieure.

Bermudes

31. Le Gouvernement des Bermudes a décidé de suspendre sa coopération avec le PNUD en raison du statut de contribuant net qui lui a été conféré.

Îles Vierges britanniques

32. Aucun crédit n'a été affecté au programme des îles Vierges britanniques au titre des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base, et le programme a été entièrement financé par les pouvoirs publics sous forme de participation aux coûts. Le programme de coopération était axé sur le développement social et l'élimination de la pauvreté, l'accent étant mis sur la situation des femmes et des enfants. Il portait aussi sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement de la planification préalable aux catastrophes. Il s'est achevé à la fin de 2000 et aucun autre programme du PNUD n'a été mis en place.

Îles Caïmanes

33. Dans les îles Caïmanes, le PNUD poursuit ses discussions avec les autorités pour définir un nouveau domaine d'intervention, compte tenu du statut de contribuant net qui a été conféré au pays. L'évaluation de pays pour les îles Caïmanes sera entreprise en 2001 et déterminera la nature du nouveau programme de coopération du PNUD. Toutefois, il est envisagé, à la lumière des résultats de ces discussions et conformément aux priorités définies dans le programme national « Vision 2008 », qui a été adopté par le Gouvernement et le Parlement des îles Caïmanes, d'inscrire l'assistance du PNUD dans le cadre des initiatives d'appui en cours visant à renforcer les mécanismes et les institutions qui s'efforcent d'élargir la participation de la société civile à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques. On développera, dans le domaine de la technologie de l'information, les moyens auxquels ont accès en particulier les îles les moins avancées et les associations locales. La mise en oeuvre des programmes de coopération adoptés exigera une pleine participation du gouvernement aux coûts.

Montserrat

34. À la suite des éruptions du volcan Montsoufrière à Montserrat, le PNUD a aidé à mobiliser et à mettre en place les secours d'urgence. Le financement de cette intervention a été assuré grâce aux ressources spéciales du Programme et au programme d'urgence des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base. Une partie des ressources a servi à financer la construction de logements, ce qui a permis de limiter le recours aux abris de secours. En outre, ces ressources ont permis de mettre à la disposition du Gouvernement,

dans un certain nombre de domaines, des compétences techniques très demandées, en collaboration avec les Volontaires des Nations Unies. On a pu répondre à des besoins techniques en recourant aux compétences des Volontaires des Nations Unies dans les domaines de l'aménagement du territoire, du génie, de la gestion des bâtiments et des services d'architecture. Un nouveau projet, qui a été approuvé en 1999, est principalement axé sur l'aide dans les domaines de la cartographie, de la vulnérabilité et des plans nationaux de gestion et de planification préalable aux catastrophes. Le projet a été financé par le Gouvernement de Montserrat, le Gouvernement britannique et le PNUD.

Îles Turques et Caïques

35. Dans le cas des îles Turques et Caïques, le PNUD continue d'apporter une coopération technique afin d'établir les bases d'un développement économique rationnel du territoire, compte tenu du fait que l'administration gère un archipel et que l'économie est tournée vers l'extérieur. En conséquence, l'aide a été axée sur le développement des petites entreprises et la création d'emplois, en particulier dans les îles les moins avancées, et sur le soutien technique apporté par des Volontaires des Nations Unies en vue de renforcer les capacités dans le secteur public. L'évaluation de pays pour les îles Turques et Caïques sera entreprise en 2001 et permettra de déterminer la nature du nouveau programme de coopération du PNUD. Toutefois, à en juger par les discussions en cours avec les autorités, les domaines d'action privilégiés seront probablement la conduite des affaires publiques et le renforcement des capacités, en particulier dans les domaines de l'élaboration et de la planification des politiques, ainsi que l'assistance technique en vue de la formulation d'une stratégie économique à moyen terme. Le pays étant en passe de se voir conférer le statut de contribuant net, la mise en oeuvre des programmes de coopération adoptés exigera une pleine participation du gouvernement aux coûts.

E. Programme alimentaire mondial

Timor oriental

36. Les violences qui ont suivi la consultation populaire du 30 août 1999 au Timor oriental ont contraint une bonne partie de la population à fuir et, par conséquent, à s'exposer à l'insécurité alimentaire. La plupart des infrastructures publiques et privées, notamment à

l'ouest du pays, ont été sérieusement endommagées ou complètement détruites. L'activité économique et la production agricole ont été gravement perturbées. La première opération d'urgence du Programme alimentaire mondial (PAM) pour faire face aux besoins en aide alimentaire a débuté le 15 septembre 1999 et a touché quelque 150 000 personnes dans les zones les plus gravement affectées. Elle a été suivie, deux mois après, par l'opération d'aide d'urgence aux victimes de la guerre civile au Timor oriental qui se poursuit à ce jour. Le PAM a également lancé une opération spéciale pour appuyer et renforcer les capacités logistiques de la communauté humanitaire au Timor oriental.

37. Le PAM a constamment évalué et surveillé la situation en matière de sécurité alimentaire au Timor oriental. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM ont mené conjointement, respectivement en décembre 1999 et avril 2000, des missions d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire. La deuxième mission a permis de constater que les récoltes de maïs et de riz de l'année 2000 étaient satisfaisantes. Toutefois, malgré l'amélioration des approvisionnements, de larges couches de la population ont connu l'insécurité alimentaire en 2000 et au début de 2001, en raison de la dislocation de l'économie, notamment au niveau des marchés, et de la perte des moyens de production et des activités génératrices de revenus. Par ailleurs, la persistance de la saison des pluies a eu des effets négatifs sur la sécurité alimentaire du fait de la détérioration du réseau routier et de l'augmentation des pertes après récolte, notamment dans les zones méridionales du pays.

38. Le PAM fournit une aide alimentaire à environ 300 000 personnes. Cette opération a été programmée pour acheminer et distribuer plus de 42 000 tonnes de vivres. L'objectif initial de l'intervention du PAM au Timor oriental consistait à assurer une ration alimentaire suffisante à ceux qui ont temporairement perdu tous leurs moyens de subsistance. Cet objectif demeure d'actualité mais le PAM a d'ores et déjà entamé la phase de reconstruction et de redressement en utilisant l'aide alimentaire pour stimuler les activités de relèvement par le biais de certains projets comme la rémunération alimentaire du travail et l'alimentation scolaire.

39. Depuis ces premières opérations de largage aérien de vivres, qui ont commencé le 23 septembre 1999, le PAM a mis en place un réseau de distribution sur le terrain, dépêché un personnel spécialisé, ouvert six

bureaux secondaires et mis en place une importante infrastructure logistique. Par ailleurs, dès le début de la crise, le PAM a été le principal coordonnateur des moyens logistiques nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire au Timor oriental. Il a fourni des moyens de transport aérien, maritime et terrestre à tous les organismes humanitaires pour assurer les déplacements du personnel et le transport des produits alimentaires et autres. Une fois la situation stabilisée, le PAM a continué à fournir des hélicoptères pour acheminer le personnel et l'aide humanitaire aux zones inaccessibles et a mis son importante flotte de camions à la disposition des organismes humanitaires pour transporter les vivres et matériels à travers tout le territoire.

40. Durant les premiers mois de l'opération, le PAM a distribué des vivres à l'ensemble de la population du Timor oriental. Par la suite, il a ciblé ses interventions en tenant compte du degré d'autosuffisance des populations et du niveau de détérioration des moyens de subsistance. Il a mis au point un programme de transition soigneusement planifié pour passer de la distribution générale de vivres à des interventions ciblées afin d'éviter toute dépendance et accélérer le retour à la normale dans le territoire.

41. Dans le cadre de son programme d'alimentation à l'intention des groupes vulnérables, le PAM fournit actuellement un panier alimentaire équilibré aux personnes généralement considérées comme vulnérables (femmes enceintes et/ou allaitantes, veuves, femmes chef de foyer, personnes handicapées et enfants des rues), ainsi qu'aux populations vivant dans des zones de précarité alimentaire. Afin de répondre aux besoins des groupes particulièrement vulnérables, un complément nutritionnel est fourni aux malades hospitalisés, aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants souffrant de malnutrition.

42. Durant la phase de redressement, le PAM a entrepris dans tout le pays un certain nombre d'activités, notamment la fourniture de vivres contre du travail, des programmes d'alimentation scolaire, de protection des semences, d'échanges de services d'appoint à l'agriculture ainsi que d'autres projets pour aider le Timor oriental à engager le processus de reconstruction. Parallèlement à ces programmes, le PAM continue à prêter son concours à l'opération de rapatriement des réfugiés du Timor occidental.

43. Dans le cadre de sa mission de coordination alimentaire et logistique pour l'opération humanitaire au Timor oriental, le PAM collabore étroitement avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, les forces de maintien de la paix et les représentants timorais aux niveaux national et local. Il a établi des liens solides avec le HCR ainsi qu'avec ses principaux partenaires chargés de l'exécution (Organisation internationale de perspective mondiale, Confédération internationale d'organisations catholiques d'action charitable et sociale, Caritas Internationalis et CARE).

44. Le PAM continuera à fournir un appui logistique aux autres organisations humanitaires au prix coûtant. Les opérations hélicoptérées devraient continuer jusqu'à la fin de la saison des pluies en cours. En ce qui concerne le transport terrestre, le PAM entreprendra de rationaliser l'utilisation de sa flotte de camions en fonction de la reprise des activités du secteur commercial et de la diminution de la demande des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

45. Entre septembre 1999 et janvier 2001, le PAM a distribué plus de 36 000 tonnes de vivres. Le total cumulé des stocks disponibles dans le pays et des cargaisons attendues dépasse les 9 500 tonnes.

Sahara occidental

46. Depuis 1975, des dizaines de milliers de Sahraouis se sont réfugiés en Algérie où ils ont été installés dans des camps provisoires situés dans une zone désertique près de Tindouf. Depuis 1986, le PAM prête son concours au Gouvernement algérien pour faire face aux besoins alimentaires de base des réfugiés. Le plan de règlement parrainé par l'Organisation des Nations Unies prévoit un référendum d'autodétermination et le rapatriement au Sahara occidental de tous les réfugiés et de leur famille qui répondent aux conditions requises. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la situation, le référendum ne se tiendra probablement pas avant 2002. En attendant, les réfugiés resteront en Algérie. En raison des conditions géophysiques difficiles qui prévalent dans les zones où sont situés les camps, les réfugiés continueront à dépendre de l'aide humanitaire en attendant qu'une solution durable soit trouvée à cette situation.

47. L'objectif du PAM consiste à assurer l'acheminement en temps voulu des produits alimentaires de base pour assurer la survie de la population des camps de réfugiés. Les femmes assurent l'administration générale des camps et jouent un rôle moteur dans la distribution des produits alimentaires. Jusqu'en 2000, le PAM a fourni des produits alimentaires de base à quelque 80 000 personnes. Lorsque le nombre des réfugiés dans les camps a dépassé le chiffre de 80 000, il a été fait appel aux donateurs bilatéraux et aux organisations non gouvernementales pour faire face aux nouveaux besoins en produits alimentaires de base. Toutefois, les problèmes de coordination de l'aide alimentaire à la source ont provoqué des perturbations dans l'acheminement de l'aide et parfois même des pénuries. Après avoir procédé en 2000 à une révision des arrangements en matière d'aide alimentaire avec ses partenaires, le PAM se charge à présent de mobiliser l'aide alimentaire pour répondre aux besoins essentiels de l'ensemble de la population des camps de réfugiés qui comptent 155 000 personnes d'après les données fournies par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et par le HCR. Les besoins annuels s'établissent autour de 32 000 tonnes d'une valeur d'environ 14 millions de dollars. Ces besoins sont revus à la baisse à chaque fois que les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales interviennent pour fournir une aide alimentaire de base.

48. Le PAM dirige ses activités à partir de son bureau de pays à Alger avec le concours d'un personnel international et national qui surveille les activités à partir de Tindouf. Il n'opère pas à l'intérieur du Sahara occidental et n'intervient que sur le territoire algérien. Le Croissant-Rouge algérien réceptionne les cargaisons du PAM au port d'Oran, en Algérie, et achemine les produits vers le principal point de stockage qui se trouve à Rabouni, près de Tindouf. Le Croissant-Rouge sahraoui se charge quant à lui de la distribution dans les camps de réfugiés. Le PAM travaille en étroite coopération avec le HCR, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales internationales, comme Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Solidaridade Internazionale et OXFAM.

F. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

49. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) fournit une assistance aux territoires non autonomes des Caraïbes dans le cadre de projets sous-régionaux exécutés dans le cadre du Plan d'action de la Barbade sur la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues dans les Caraïbes de 1996. Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques et les îles Cayman participent à un projet destiné à moderniser les services de police technique et scientifique. Ce projet, qui s'étalera sur trois ans (1998-2001), est doté d'un budget d'un montant de 485 500 dollars et permettra à 20 pays et territoires non autonomes des Caraïbes de bénéficier d'une assistance sous forme de formation et d'équipement. Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Cayman, Montserrat et les îles Turques et Caïques ainsi que 19 États indépendants des Caraïbes bénéficieront également d'un projet réalisé conjointement par le PNUCID et le Conseil d'application des règlements douaniers des Caraïbes. Ce projet, qui bénéficie d'une enveloppe de 1 305 500 dollars, s'étalera sur trois ans et demi (1998-2001) et a pour but d'aider les administrations douanières à mettre en place un système régional de dédouanement pour les petits bateaux et les avions légers afin de mieux contrôler le trafic illicite des drogues.

G. Organisation internationale du Travail (OIT)

50. L'Organisation internationale du Travail (OIT) intervient dans les territoires non autonomes aussi bien au plan réglementaire qu'opérationnel. Sur le plan réglementaire, l'OIT s'emploie à assurer l'application et la promotion de ses conventions internationales. Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, Guam, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, les îles Falkland (Malvinas), Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Sainte-Hélène et Tokélaou sont concernés par les dispositions de l'article 35 des Statuts de l'OIT qui y sont appliqués par l'intermédiaire des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, selon le cas. Le Comité d'experts sur l'application des conventions et recommandations a fait des observations concernant Anguilla, les Bermu-

des, Gibraltar, les îles Vierges britanniques, les îles Falkland (Malvinas), Montserrat, la Nouvelle-Calédonie et Sainte-Hélène.

51. Dans le cas des îles Caïmanes, du Timor oriental, de Pitcairn, des îles Turques et Caïques et du Sahara occidental, aucune déclaration n'a été faite en application de l'article 35 de la Constitution de l'OIT.

52. En ce qui concerne les activités de coopération technique menées par l'OIT dans certains des territoires mentionnés ci-dessus qui relèvent de son bureau pour les Caraïbes et de son équipe multidisciplinaire consultative à Port of Spain, ces territoires bénéficient des services consultatifs techniques et d'information de l'OIT et participent souvent à des réunions et séminaires sous-régionaux parrainés par cette organisation. Certaines de ces réunions se sont même tenues dans les territoires. Le bureau de l'OIT pour les Caraïbes reste en rapport étroit avec les départements du travail et les organisations patronales et syndicales des territoires qu'il dessert et, dans certains cas, réalise des activités dans le cadre de l'Accord de coopération qu'il a conclu avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ainsi, les territoires en question sont invités à assister aux réunions des ministres du travail de la Communauté des Caraïbes et à y envoyer des observateurs.

53. De façon générale, les activités techniques du bureau de l'OIT pour les Caraïbes relèvent de deux catégories : celle des projets de coopération technique à l'échelle sous-régionale et celle des activités nationales. Dans le premier cas, conformément aux politiques des donateurs, aucune activité n'est réalisée dans les territoires mais les délégués de ces territoires ont la possibilité de participer à la plupart des activités de projet. Dans le deuxième cas, l'OIT a pu fournir une assistance limitée en finançant des activités nationales au titre de son propre budget, notamment dans le cas de Montserrat où une assistance technique a été fournie en 2000 dans les domaines de la création de petites entreprises, de la formation et de l'information sur les marchés du travail. En outre, des séminaires nationaux d'administration du travail tripartites (patronat/travailleurs/pouvoirs publics) ou destinés aux travailleurs/syndicats sont en projet ou en cours de préparation dans certains des territoires.

54. Dans le cas du Timor oriental, la première intervention de l'OIT en faveur de ce territoire à la suite du départ de l'Indonésie a commencé en octobre 1999 avec la mission d'évaluation initiale que l'OIT a en-

voyée sur le terrain, à la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Secrétariat de l'ONU, en prévision de l'élaboration de propositions en vue de l'appel global interorganisations des Nations Unies. Par la suite, en novembre 1999, l'OIT a été présente au Timor oriental et dans le cadre d'une série de missions d'experts et de consultants spécialisés dans différents domaines liés à l'emploi et au travail : la réglementation du travail et l'administration; les relations industrielles; l'emploi, la création de petites entreprises, la formation professionnelle et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

55. L'assistance technique fournie par l'OIT au Timor oriental à ce jour visait essentiellement à fournir les services suivants :

a) Conseils concernant l'organisation, la structure et la dotation en effectifs de la Division intérimaire du travail et des services sociaux, notamment appui en vue de la création du premier centre de services pour l'emploi du gouvernement de transition;

b) Renforcement des capacités de l'administration du travail grâce à la formation de conseillers de la main-d'oeuvre, spécialistes de certaines questions relatives à l'emploi telles que la conciliation et le règlement des différends en matière d'emploi; l'inspection du travail, les relations industrielles, les services de l'emploi, les normes internationales du travail, la création de petites entreprises et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;

c) Étapes préparatoires en vue de l'élaboration des principales réglementations du travail en vue de consultations tripartites, l'accent étant mis sur l'emploi et l'administration du travail, les relations industrielles, la fixation de salaires minima et la cessation de la relation de travail. Les propositions doivent faire l'objet d'un examen approfondi au niveau tripartite avant d'être adoptées;

d) Promotion du dialogue social entre les mandants tripartites;

e) Soutien aux groupes de travailleurs, formation des représentants du personnel à la création de syndicats et aux responsabilités syndicales et formation portant sur les aspects de la réglementation du travail et des droits fondamentaux des travailleurs, des normes internationales du travail, etc.;

f) Lancement, à titre d'expérience pilote, d'un programme de création d'entreprises.

56. Les deux projets suivants, mis au point avec l'assistance de l'OIT, en sont arrivés à un stade avancé de négociation;

a) Projet de valorisation de l'aptitude à l'emploi des Timorais par le biais de la mise en place d'un système de formation professionnelle et d'emploi, présenté au Gouvernement portugais pour approbation;

b) Projet de renforcement et d'amélioration des relations professionnelles au Timor oriental, présenté au Département américain du travail pour approbation.

H. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

57. Bien que le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'ait pas directement trait à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, son assistance dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement de l'agriculture, des forêts et des pêches demeure importante pour les petits territoires insulaires qui forment la grande majorité des territoires encore non autonomes. Les activités menées par la FAO elle-même, ainsi que sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable sur le développement durable des petits États en développement insulaires, jouent aussi un rôle notable à cet égard.

I. Organisation mondiale de la santé

Anguilla, îles Vierges britanniques et Montserrat

58. À Montserrat, les bouleversements causés par les éruptions volcaniques ont entraîné de lourdes pertes en capital humain et les secteurs de la santé et de l'éducation ont subi les conséquences du départ de professionnels, notamment de spécialistes de la gestion de la santé.

59. Les risques pour la santé liés à l'environnement ont changé. Le Ministère de la santé s'inquiète du respect des pratiques de l'hygiène des aliments dans les commerces d'alimentation étant donné la multiplication des installations qui n'ont pas été conçues pour

l'usage qui en est fait. L'évacuation des déchets solides et liquides est une source de préoccupation.

60. Les politiques sanitaires nationales en vigueur à Montserrat, fondamentalement inchangées, reposent sur des stratégies liées aux soins de santé primaires et font une place de plus en plus large à la promotion de la santé. Le développement sanitaire national est essentiellement financé par le Gouvernement britannique. À la suite d'un examen approfondi des services sanitaires, l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO) a été chargée de la gestion d'un projet spécial qui devait permettre au Ministère de la santé d'offrir des services d'une qualité optimale et de mettre au point un système de prestations mieux adapté reposant sur les mesures pertinentes.

Projet de coopération technique de l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO)

61. La PAHO et l'OMS élaborent un programme d'une durée de deux ans qui correspond aux priorités en matière de santé telles que les établissent les gouvernements. Les trois territoires concernés bénéficient des activités de coopération technique dans le domaine de la santé, par l'intermédiaire :

a) Du bureau de la Coordination du programme des Caraïbes, bureau sous-régional basé à la Barbade;

b) De l'Institut des Caraïbes pour l'alimentation et la nutrition (nutrition et hygiène des aliments);

c) Du Centre d'épidémiologie des Caraïbes, basé à Trinité-et-Tobago (épidémiologie des maladies infectieuses, notamment des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, prévention des traumatismes, services de laboratoire, amélioration de la qualité et programme élargi de vaccination).

62. En janvier 2000, le programme de coopération technique proposé par le bureau de la Coordination du programme des Caraïbes pour 2000-2001 a été passé en revue avec les hauts responsables de la santé. Ce programme couvre des domaines prioritaires recensés à l'échelle nationale, dans le cadre de trois projets : hygiène du milieu, promotion de la santé et prévention des maladies, et développement sanitaire. Les programmes ont eu les résultats escomptés, dont les territoires ont bénéficié, dans les domaines suivants :

a) *Hygiène du milieu :*

i) Énonciation de normes et de directives afin de renforcer les capacités en matière de lutte et de protection contre les maladies d'origine alimentaire :

- Révision de la législation sur la qualité de l'eau et l'hygiène des aliments (Anguilla et îles Vierges britanniques);
- Établissement d'une note d'orientation sur la législation aux fins de faciliter la rédaction du projet de nouvelle législation;
- Initiation à l'utilisation de l'analyse des risques aux points critiques;
- Énonciation de directives concernant l'autocontrôle des commerces d'alimentation;
- Directives à l'intention des marchands ambulants;
- Formation à la surveillance des maladies d'origine alimentaire;

ii) Méthodes, modèles et techniques adoptés pour renforcer les capacités en matière d'évaluation des risques et de prévention de la pollution à Anguilla, dans les îles Vierges britanniques et à Montserrat :

- Formation des habitants à l'identification des produits chimiques toxiques et à l'évacuation des déchets dangereux;
- Formation préliminaire de base à la gestion des produits chimiques dangereux et à l'adaptation des législations en la matière (gestion de produits chimiques dangereux) à la situation de ces petits pays;
- Énonciation de mesures pertinentes touchant la réduction de la production de déchets solides et la gestion des déchets liquides, et formation dans ces domaines;
- Formation d'agents de conditionnement;
- Énonciation de réglementations à l'intention des centres de conditionnement;

iii) Renforcement des moyens de lutte antivectorielle intégrée, principalement au moyen de programmes de formation destinés aux experts de la lutte antivectorielle et au personnel des écoles primaires;

b) *Promotion de la santé et prévention des maladies :*

i) Méthodes, techniques et modèles mis en place pour renforcer les capacités en matière de planification et d'exécution de programmes complets à l'intention de certains groupes de population (soins aux personnes âgées et soins périnataux) :

- Formation aux soins de proximité pour les personnes âgées assurée au moyen de bourses d'études à l'Université des Antilles occidentales (deux boursiers pour Anguilla et un boursier pour Montserrat);
- À Montserrat, élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour les soins gériatriques dans le cadre du projet soutenu par le DFID;
- Dans les îles Vierges britanniques, analyse de situation concernant la santé des personnes âgées (à Anguilla);

– Analyse de situation concernant la santé des hommes (à Anguilla et dans les îles Vierges britanniques);

- Information actualisée sur les technologies et les méthodes de soins existantes, à l'intention du personnel qui assure les soins périnataux à Anguilla, dans les îles Vierges britanniques et à Montserrat;

ii) Plans, projets et mesures énoncés pour renforcer les programmes relatifs à certaines maladies (infections sexuellement transmissibles, VIH/sida et certaines maladies chroniques qui restent à déterminer) :

- Le Centre d'épidémiologie des Caraïbes, qui s'occupe de la prévention du VIH/sida, a organisé une réunion de travail consacrée aux communications;
- Anguilla dispose aujourd'hui d'un plan stratégique de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida;
- Un plan axé sur la santé des adolescents dans les îles Vierges britanniques est en cours d'élaboration;
- Une aide a été accordée à Anguilla et aux îles Vierges britanniques pour la conduite d'une étude sur le port de la ceinture de sécurité et l'usage de

- téléphones cellulaires, dans le cadre d'une campagne de prévention des traumatismes;
- Un plan d'action concernant la violence dans la famille est à l'étude dans les îles Vierges britanniques;
- c) *Mise en place de services sanitaires :*
- i) Contribution directe au renforcement des capacités en matière de planification sanitaire (financement des soins de santé) :
 - Plan de mise en oeuvre du système national d'assurance maladie pour Anguilla;
 - Décentralisation de la gestion des hôpitaux et mise en place d'une autorité sanitaire à Anguilla;
 - ii) Contribution directe à la formation de la main-d'oeuvre. Des bourses ont été octroyées dans les domaines suivants :
 - Soins psychiatriques (Montserrat);
 - Soins gériatriques (Montserrat et Anguilla);
 - Fonctionnement des salles d'opération (Montserrat);
 - Soins infirmiers liés aux anesthésies (Anguilla);
 - Gestion hospitalière (Montserrat);
 - Informatisation des services de santé (îles Vierges britanniques);
 - Service public de soins infirmiers (Anguilla);
 - Cours consacré à l'amélioration de la qualité des services (Anguilla);
 - Financement de la participation de nationaux aux réunions et séances d'information (réunion d'épidémiologistes au Centre d'épidémiologie des Caraïbes, par exemple);
 - Réunion nationale des coordonnateurs pour les questions de nutrition (Belize);
 - Cours sur les directives générales internationales relatives à la sécurité alimentaire (Miami);
 - iii) Normes et directives et contribution aux campagnes de promotion visant à mettre en place des programmes pour l'amélioration de la qualité des services sanitaires :
 - Les citoyens des îles Vierges britanniques et d'Anguilla ont participé au cours sur l'amélioration de la qualité des soins de santé, organisé par l'Université de Boston;
- Le programme pour l'amélioration de la qualité des services sanitaires sera élargi afin d'inclure un programme de laboratoire, placé sous la direction du Centre d'épidémiologie des Caraïbes;
- iv) Conception de systèmes d'information sanitaire :
- Un atelier consacré à l'élaboration d'un plan stratégique d'information hospitalière a été organisé à Montserrat à l'intention des trois pays concernés;
 - Voyage d'étude dans les hôpitaux canadiens et à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS);
- v) Renforcement de l'action face aux catastrophes :
- Le programme de planification préalable et d'atténuation des effets des catastrophes a joué un rôle important pendant les éruptions volcaniques à Montserrat, en particulier pour ce qui a trait à l'hospitalisation d'urgence des patients et à l'organisation du remplacement (à court terme) du personnel de santé;
 - Les trois pays sont soumis chaque année aux aléas de la saison des ouragans et ont reçu une assistance pour la révision de leurs plans sanitaires en cas de catastrophe;
 - Des exercices de simulation à grande échelle ont été conduits.
63. Outre ce qui précède et pour faire cesser les critiques internationales sévères dont il faisait l'objet quant à sa manière de gérer la crise consécutive à l'éruption volcanique de Montserrat, le Gouvernement britannique a élaboré un projet sanitaire axé sur le rétablissement de services de santé équivalents à ceux d'avant l'éruption, pour les habitants de Montserrat. Le projet comportait un volet infrastructurel considérable. La PAHO a accepté de gérer la fourniture de l'aide technique pour renforcer l'efficacité et la qualité des services de santé destinés aux habitants de Montserrat. D'ici le milieu de l'année 2002, les projets suivants devraient avoir été réalisés :

- Élaboration d'un plan pour la mise au point d'un système d'information et définition d'indicateurs de résultats;
- Énonciation de propositions de projets relatifs au système d'information et à l'informatique aux fins de la mobilisation des ressources;
- Atelier de formation sur la mise en oeuvre des approches en matière de promotion de la santé;
- Définition d'une stratégie et d'un plan d'action pour les services de santé mentale, élaboration de protocoles cliniques et formation du personnel compétent pour leur donner effet;
- Élaboration de protocoles et d'indicateurs des bonnes pratiques en matière de prestation de services aux personnes âgées et formation du personnel compétent pour leur donner effet;
- Examen des possibilités et énonciation de propositions de projets visant à assurer le financement constant des services de santé;
- Organisation de cours de formation dans les Caraïbes à l'appui de la planification des successions au Ministère de la santé dans les domaines prioritaires.

64. Les immigrants illégaux originaires d'Haïti constituent un problème social majeur auquel le Gouvernement des îles Turques et Caïques s'efforce de trouver une solution. Du fait qu'ils ne font pas officiellement partie de la société, ces immigrés vivent pauvrement et l'on note parmi eux une augmentation de la prévalence des maladies contagieuses, comme la tuberculose. En dépit de sa présence illégale, cette population est intégrée à la main-d'oeuvre, en particulier dans le secteur privé. La situation fragilise le système de santé et il est difficile au Gouvernement de recruter des professionnels de la santé parmi les nationaux et de les inciter à travailler dans les organismes publics, en particulier au Ministère de la santé.

65. À cause de la faiblesse de son infrastructure sanitaire et de l'insuffisance de ses équipements, le territoire a dû dépenser de plus en plus d'argent pour financer des soins dispensés à l'étranger. Au cours de l'année écoulée, les sommes allouées par le Ministère de la santé se sont montées à environ 7 millions de dollars, ce qui a incité le Gouvernement à envisager la possibilité de mettre en place un régime national d'assurance maladie.

66. Le Ministère de la santé des îles Turques et Caïques a demandé leur aide à la PAHO et à l'OMS dans les domaines suivants : mise en place de services sanitaires; hygiène du milieu; programme élargi de vaccination; maladies contagieuses et non contagieuses, y compris les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida; et alimentation et nutrition.

67. Pour ce qui est de la mise en place de services sanitaires, le Ministère, avec l'aide du DFID, a étudié la situation et présenté une proposition à l'appui de la réforme du secteur de la santé. Il a été expressément demandé à la PAHO et l'OMS d'apporter leur assistance dans les domaines suivants : systèmes d'information sanitaire, santé bucco-dentaire, santé mentale et programme en faveur des personnes âgées.

Activités de coopération technique de la PAHO dans les territoires du nord des Caraïbes

Bermudes

68. La mise en valeur des ressources humaines est une priorité du Gouvernement des Bermudes, aussi les demandes de coopération technique adressées à la PAHO concernent-elles essentiellement ce domaine. La PAHO finance des bourses d'études et la participation à des ateliers de formation organisés à l'échelle locale ainsi qu'à des réunions et conférences qui se tiennent à l'étranger.

69. Des bourses d'études ont été octroyées dans les domaines suivants :

- Services publics de soins infirmiers (Université des Antilles occidentales, Jamaïque);
- Maîtrise en santé publique (Université des Antilles occidentales, Jamaïque);
- Régulation de la fécondité (Centre hospitalier universitaire des Antilles occidentales, Jamaïque).

70. La PAHO a financé l'organisation des réunions et ateliers suivants :

- Réunion de directeurs de laboratoire (Centre d'épidémiologie des Caraïbes, Trinité-et-Tobago);
- Réunion du groupe consultatif de la PAHO (Washington, D.C.);
- Atelier sur la déontologie (États-Unis d'Amérique);

- Atelier sur la sécurité dans les laboratoires (Centre d'épidémiologie des Caraïbes, Trinité-et-Tobago).

71. Ces activités de coopération technique ont contribué au renforcement des services de gestion et d'appui aux fins de l'amélioration de la prestation des soins de santé. Des services consultatifs techniques ont été fournis à l'occasion d'une visite de l'ingénieur sanitaire de la PAHO venu du bureau de la Jamaïque, qui a donné des informations et des conseils sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement. Plus spécifiquement, l'aide technique de l'ingénieur sanitaire a été déterminante lors de l'enquête sur la multiplication des cas d'intoxications alimentaires dans les hôtels des Bermudes. À la suite de cette intervention, un appui constant a été fourni pour apporter des améliorations à la législation, aux stratégies de protection alimentaire, aux critères de qualité de l'eau et au stockage de l'eau dans les habitations et les établissements. Dans le souci d'institutionnaliser ces initiatives, il a récemment été proposé aux nationaux de participer à un atelier sur l'élaboration des politiques et à des réunions de travail régionales sur la qualité de l'eau, en particulier dans le cadre de projets environnementaux mis en oeuvre au titre de la deuxième phase de l'Initiative de coopération en matière de santé des Caraïbes.

Îles Caïmanes

72. Les stratégies de coopération technique mises en oeuvre dans les îles Caïmanes tendent elles aussi à donner au Ministère de la santé davantage de moyens pour assurer la prestation des services de soins de santé en renforçant les compétences du personnel concerné et en promouvant la protection sanitaire.

73. À cette fin, des bourses d'études ont été octroyées et l'on a financé la tenue d'ateliers de formation et de réunions et la participation à des réunions organisées localement et à l'étranger.

74. Des bourses d'études ont été octroyées dans les domaines suivants :

- Services publics de soins infirmiers (États-Unis d'Amérique);
- Réunion de directeurs de laboratoire (Centre d'épidémiologie des Caraïbes, Trinité-et-Tobago);
- Réunion de gestionnaires du programme élargi de vaccination (Centre d'épidémiologie des Caraïbes, Trinité-et-Tobago);
- Réunion de coordonnateurs pour les questions de nutrition (Belize);
- La santé au travail (États-Unis d'Amérique).

75. L'appui technique dans le domaine de l'hygiène du milieu a consisté en une analyse stratégique de l'adéquation des installations d'évacuation des eaux usées du nouvel hôpital des îles Caïmanes. Les îles ont en outre reçu des informations et une assistance techniques destinées à faciliter la solution des problèmes d'évacuation des déchets qui se posent dans les centres médicaux, ainsi qu'une aide technique pour la gestion des déchets solides et l'utilisation des techniques de laboratoire dans les analyses écologiques.

Activités dans la région du Pacifique occidental

Samoa américaines

76. Le budget ordinaire de l'OMS est axé sur un programme, les ressources humaines dans le domaine de la santé. Ce programme vise à accroître le nombre d'agents sanitaires nationaux qualifiés et remplace les programmes antérieurs fragmentés (systèmes et politiques de santé nationaux et hygiène du milieu dans le contexte du développement urbain). Le nouveau programme privilégie d'abord la mise en valeur des ressources humaines avec pour objectif l'amélioration de la prestation des soins de santé primaires, en particulier dans les zones rurales; il prévoit aussi une formation locale et à l'étranger. Le secteur de la santé est essentiellement financé par le canal des programmes sociaux fédéraux des États-Unis d'Amérique.

Guam

77. Les activités de coopération de l'OMS à Guam sont surtout consacrées à la formation du personnel national dans les domaines prioritaires.

78. Les activités passées ont inclus l'octroi de bourses d'études dans les domaines suivants : service d'information sanitaire, planification et gestion des installations, préparation de la maîtrise d'infirmier spécialisé en santé maternelle et infantile, échocardiographie, ateliers sur l'oncologie, préparation de la licence en soins infirmiers, préparation de la maîtrise en sciences de l'environnement et études préparatoires per-

mettant d'accéder à une formation de spécialisation en gestion des dossiers médicaux.

Nouvelle-Calédonie

79. En Nouvelle-Calédonie, les principaux domaines de collaboration avec l'OMS ont été l'évaluation des programmes prioritaires, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et la prévention et le contrôle de la fièvre de dengue.

80. La Direction territoriale des affaires sanitaires et sociales a par ailleurs intensifié ses activités de surveillance et en matière d'épidémiologie en Nouvelle-Calédonie, et deux domaines d'action spéciaux ont été créés : amélioration du système d'information sur les maladies, permettant aux agents sanitaires de signaler au bureau d'inspection sanitaire l'apparition de maladies en utilisant un réseau informatique, avec l'aide de l'OMS; et amélioration de la diffusion et de la validation des données. Des difficultés de transmission des données ont retardé la mise en oeuvre du projet, mais le programme est désormais opérationnel. Des progrès s'imposent toutefois en ce qui concerne la fiabilité de la transmission et le fonctionnement du système.

81. L'adoption de nouveaux trains de vie et l'augmentation de la prévalence des maladies non contagieuses ont suscité le lancement d'un certain nombre de programmes d'éducation sanitaire destinés à promouvoir des modes de vie sains. Ces programmes sont essentiellement axés sur l'abstention de l'usage du tabac, la pratique accrue d'activités physiques et la lutte contre la consommation d'alcool parmi les jeunes.

82. Le premier boursier de l'OMS participant au programme mis en oeuvre à l'École de médecine de Fidji a obtenu une licence de médecine (chirurgie) en 1998-1999, et grâce à un Volontaire des Nations Unies, l'île dispose du chirurgien expérimenté et du médecin spécialisé en soins maternels et infantiles dont elle avait besoin. Du personnel des services de santé dentaire a été formé pour procéder à un sondage sur la santé bucco-dentaire et des plans sont à l'étude concernant un programme de prévention des maladies bucco-dentaires. La formation d'inspecteurs sanitaires devrait contribuer au meilleur fonctionnement des services d'hygiène du milieu.

83. Les services hospitaliers sont plus efficaces depuis l'ouverture à Nukunono d'un centre de diagnostic, équipé d'un laboratoire de santé et d'un appareil de radiographie.

J. Fonds monétaire international

84. Le Fonds monétaire international (FMI) est présent au Timor oriental, dans le cadre d'un effort international concerté visant à reconstruire son économie et à asseoir les fondations d'un pays indépendant qui soit viable. À cet égard, le FMI collabore étroitement avec l'ATNUTO et d'autres institutions spécialisées, en particulier la Banque mondiale, ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux.

85. Le conflit a occasionné des pertes en vies humaines considérables et a fortement éprouvé la capacité de production de l'économie. Dans le cadre des activités de reconstruction, il a fallu s'employer à rétablir l'ordre public, à remettre en état les structures et les systèmes gouvernementaux, à reconstruire les institutions nécessaires au fonctionnement d'une économie de marché, à normaliser les relations avec l'Indonésie et à associer pleinement la population à ces travaux. Ces efforts ont été entravés par la faiblesse du système économique hérité de l'administration indonésienne, qui ne disposait pas d'une capacité de gestion autochtone et qui a encouragé une culture de la dépendance vis-à-vis de l'État, principale source d'emplois, de subventions et de transferts.

86. Le FMI a eu pour rôle principalement d'aider le pays à retrouver une stabilité macroéconomique garante d'une croissance durable à long terme. Dans ce domaine, le FMI a apporté une aide non négligeable dans la mise sur pied des grandes institutions économiques et s'est attaché à apporter une assistance technique en vue du renforcement des capacités administratives de sorte que les autorités puissent élaborer des politiques économiques saines et les appliquer avec efficacité. Le FMI s'est également efforcé de créer un cadre macroéconomique destiné à orienter les autorités dans leurs décisions de politique économique et à garantir que les ressources mobilisées pour le Timor oriental soient effectivement utilisées, d'une manière transparente.

Stratégie

87. En novembre 1999, les fonctionnaires du FMI ont proposé une stratégie visant à rétablir le système des paiements, à mettre sur pied un cadre fondamental pour la fiscalité et à appliquer un programme d'assistance technique. Entre autres mesures essentielles à prendre à cette fin, il s'agissait de choisir la monnaie ayant cours légal et d'instaurer une autorité monétaire – le Bureau

central des paiements – qui allait être chargée de prêter, principalement au Gouvernement, des services essentiels de dépositaire et de paiement et de promouvoir l'expansion du marché des changes et du marché monétaire en adoptant des procédures, acceptables sur le plan international, concernant l'agrément et la supervision des banques. Dans le cadre de la stratégie fiscale, il fallait adopter un budget durable fondé sur un régime fiscal équitable, transparent, efficace et convivial et sur un plan de dépenses garantissant la prestation de services publics essentiels. Il s'agissait également d'instaurer l'Autorité budgétaire centrale, qui serait chargée d'élaborer les politiques fiscales, d'administrer la perception des recettes, de concevoir le programme des dépenses et d'en coordonner l'exécution.

88. Pour appliquer la stratégie proposée, il fallait un programme global d'assistance technique. Le Timor oriental avait besoin dans l'immédiat de l'aide du FMI pour concevoir et appliquer le cadre macroéconomique, pour instaurer et rendre opérationnels le Bureau central des paiements et l'Autorité budgétaire centrale, ainsi que pour élaborer des critères de sélection de la monnaie ayant cours légal. Une aide à moyen terme était également nécessaire en vue de l'analyse macroéconomique, de la formulation de politiques et de la gestion.

Évolution jusqu'à ce jour

89. L'ATNUTO, en consultation étroite avec les autorités du Timor oriental, a adopté des éléments essentiels de la stratégie. L'activité économique a fortement repris en 2000, sous l'impulsion des échanges, des services et du secteur de la construction – activités étroitement liées à la présence internationale et aux efforts de reconstruction. L'inflation des prix à la consommation a diminué et les différences de prix régionales des cultures de base se sont atténuées. Le taux de chômage demeure élevé et la pauvreté est très répandue. Les sources d'emploi sont, outre l'agriculture et le secteur privé naissant, l'Administration transitoire du Timor oriental et plusieurs programmes d'emploi temporaire, y compris ceux financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, administré par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

90. En ce qui concerne le secteur financier, le bilan est mitigé. Le dollar des États-Unis a seul cours légal au Timor oriental, ce qui est censé éliminer les distorsions imputables à l'utilisation de nombreuses monnaies. Si le recours au dollar des États-Unis est en augmentation, la roupie indonésienne continue d'être

largement utilisée comme moyen de paiement, tandis que le dollar australien a cours à Dili. Les services d'intermédiation financière n'ont pas encore été rétablis. Le nombre de dépôts bancaires a augmenté, mais aucune banque commerciale n'a prolongé ses crédits, principalement en raison de l'absence de garanties appropriées. La parité du dollar des États-Unis et de la roupie indonésienne suit de près, avec une marge de stabilité relative, le taux correspondant sur le marché de Djakarta.

91. Au premier semestre de 2000, les finances publiques se sont alignées sur un budget préliminaire, que l'ATNUTO a établi avec l'assistance technique du FMI. Le 1er juillet 2000, ce budget a été remplacé par le premier budget consolidé de l'Administration transitoire du Timor oriental – censé englober toutes les activités budgétaires et quasi budgétaires menées au Timor oriental et financées directement au titre du budget de l'Administration, du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, des contributions au budget ordinaire de l'ATNUTO et de l'apport des donateurs bilatéraux – pour l'exercice 2000/01, qui a été établi par l'Autorité budgétaire centrale et légèrement révisé, en novembre, de façon à inclure des dépenses supplémentaires. L'exécution du budget s'est effectuée plus lentement que prévu. La perception de l'impôt a été satisfaisante, mais le prélèvement des redevances d'utilisation (de l'électricité, en particulier) laisse à désirer. Les coûts non salariaux ont été plus bas que prévu, traduisant des difficultés de gestion et de fonctionnement des organismes dépensiers, des retards dans l'approvisionnement et les achats, et une planification laborieuse des programmes d'investissement. Il est prévu que, lors des trois prochains exercices, les déficits budgétaires du Timor oriental soient comblés par des subventions.

92. S'agissant du renforcement des capacités, l'Autorité budgétaire centrale et le Bureau central des paiements sont désormais en mesure d'exercer leurs activités. Le FMI a assuré la coordination de l'assistance technique et financière nécessaire pour détacher des experts auprès de ces institutions et a apporté un soutien technique pour faire en sorte que la mise au point du cadre réglementaire, dans lequel les activités de l'Autorité budgétaire centrale et du Bureau central des paiements doivent s'insérer, s'effectue dans les délais prévus. Ainsi, des règlements concernant l'exécution du budget et le cadre de la fiscalité ont été adoptés, le Trésor est à même d'exercer ses activités et

des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'une administration fiscale. Le Bureau central des paiements a élaboré plusieurs règlements s'inspirant des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, permettant au Bureau et aux banques cambistes d'exercer leurs activités, et des règles concernant l'agrément d'institutions financières non bancaires sont en cours de rédaction. Le FMI a également fourni une assistance dans les domaines ayant trait à l'imposition des produits pétroliers et conçu un cadre général pour l'instauration d'un office central de statistique. En outre, pour améliorer les compétences techniques des Timorais en matière économique, l'Institut de formation régional du FMI à Singapour a donné un cours de politique économique et financière, conçu expressément pour les fonctionnaires timorais. Le FMI a également organisé un séminaire, à l'intention des membres du Conseil national, pour les familiariser avec le Fonds, ses activités, et les droits et obligations découlant de la qualité de membre.

Défis à relever

93. En dépit des progrès réalisés, le travail qui reste à accomplir est considérable. Si le Timor oriental entend s'attaquer efficacement aux problèmes du chômage et de la pauvreté, il faut que sa croissance s'effectue à un rythme très soutenu, sans interruption. À cette fin, le FMI continuera d'insister sur la nécessité d'élaborer des politiques macroéconomiques cohérentes et sérieuses, de renforcer les capacités et de créer un environnement propice aux investissements privés à long terme.

94. La politique budgétaire sera déterminante pour la stabilité macroéconomique. Face à une diminution à terme des crédits étrangers, la stabilité budgétaire passera par l'adoption par le Timor oriental de mesures visant à augmenter les recettes et permettant d'exercer un contrôle strict sur les dépenses. En outre, si le Timor oriental devenu indépendant décide de se doter de sa propre monnaie, il lui faudra d'abord mettre en place une politique financière saine et sérieuse et un cadre institutionnel et juridique stable pour asseoir la nouvelle monnaie.

95. S'agissant du renforcement des capacités, le FMI continuera d'apporter une assistance technique aux experts de l'Autorité budgétaire centrale et du Bureau central des paiements, ainsi qu'une assistance juridique pour renforcer la réglementation en matière fiscale et

financière. En outre, un représentant du FMI demeurera à Dili pour continuer d'orienter la prise de décisions économiques et de renforcer les capacités.

96. En collaboration étroite avec la Banque mondiale, le FMI s'efforcera de poursuivre la mise en place des cadres réglementaires et institutionnels nécessaires pour promouvoir comme il se doit le secteur privé et l'investissement étranger. Il est notamment urgent de créer un environnement propice à l'investissement du secteur privé, y compris un cadre juridique pour le commerce, un droit foncier et une législation en matière de droits de propriété intellectuelle, des mécanismes de règlement des différends, un code du travail, une procédure de faillite applicable aux entreprises et un cadre juridique pour l'investissement étranger.

K. Union postale universelle

97. Dans le cadre de la coopération technique, l'Union postale universelle (UPU) a pris des mesures pour aider le Timor oriental et l'ATNUTO.

98. L'UPU collabore également avec le PNUD et la Banque mondiale dans le cadre de certains projets, mais elle n'a pas fermement arrêté de nouveaux projets pour les territoires non autonomes.

L. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

99. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été présente dans les îles Turques et Caïques. Sur la base des constatations d'une étude de l'ONUDI, financée par le PNUD, et consacrée aux causes des taux élevés de migration des îles Turques et Caïques, et à la demande du Gouvernement, l'Organisation vient de commencer à fournir une assistance technique en vue d'un projet d'amélioration des institutions d'appui locales dans les îles Caïques moins développées et à Grand Turk, qui fera l'objet d'une exécution nationale.

100. Ce projet a pour but d'améliorer l'environnement institutionnel pour promouvoir la création de nouvelles entreprises et la croissance des entreprises existantes. En encourageant les nouvelles activités génératrices de revenus et d'emplois, on espère atténuer, voire inverser, la tendance négative des flux migratoires au départ de ces îles.

101. Le projet porte sur deux grands domaines, à savoir : l'amélioration du cadre politique et réglementaire d'une part et, de l'autre, la formation du personnel de certaines institutions de développement du secteur privé, de l'Office national des investissements des îles Turques et Caïques (TCInvest) et d'institutions de coopération, pour leur permettre de prêter des services répondant à la demande des chefs d'entreprises locaux. En particulier, le projet est censé : a) soutenir TCInvest par le biais de la création d'un centre pour le développement des petites entreprises, chargé de dispenser une formation et de prêter des services consultatifs et de vulgarisation aux chefs d'entreprises nouvelles et de petites entreprises existantes sur le territoire; b) dispenser une formation directe et fournir des services consultatifs à un groupe cible de microentreprises et de petites entreprises; et c) conseiller TCInvest et d'autres institutions publiques compétentes en vue de la mise au point de politiques et de mécanismes de développement, permettant de promouvoir efficacement les petites entreprises.

M. Organisation de l'unité africaine

102. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) réunie en sa trentième session ordinaire à Tunis, du 13 au 15 juin 1994, a adopté la résolution AHG/Res.228 (XXX) dans laquelle elle a reconnu que le mandat confié au Comité de libération en mai 1963 avait été exécuté de façon satisfaisante et a décidé de dissoudre ledit comité.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et Corr.), chap. I, résolution I, annexe II.